



RAPPORT FINANCIER 2015

 مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

RAPPORT FINANCIER
2015



مصرف المغرب

CRÉDIT DU MAROC

RAPPORT FINANCIER |

2015 |

SOMMAIRE

06

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

- **Environnement économique et financier**
- **Crédit du Maroc : Analyse de l'activité**
- **Comptes consolidés**
- **Analyse du compte de résultat Crédit du Maroc**
- **Activité des filiales**
- **Évolution du titre Crédit du Maroc**

64

ÉTATS DE SYNTHÈSE ET RAPPORTS D'AUDIT

- **Normes et principes comptables appliqués par le Groupe**
- **États financiers consolidés IFRS**
- **Extrait des notes et annexes IFRS**
- **Avis de réunion Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2016**
- **Comptes sociaux au 31 décembre 2015**

16

**RAPPORT DU DIRECTOIRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR**

18

**OBSERVATIONS DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE
RAPPORT DE GESTION DU
DIRECTOIRE**



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

**ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER**

I. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'économie nationale a réalisé, selon le Haut-Commissariat au Plan, une croissance globale de 4,4% au titre de l'année 2015, au lieu de +2,4% lors de la même période une année plus tôt.

Cette dynamique a trouvé son origine, d'une part, dans les résultats exceptionnels du secteur agricole et ses effets positifs sur le reste de l'économie, et d'autre part, dans le redressement continu des activités hors agriculture, en rapport, notamment, avec l'amélioration du secteur tertiaire hors tourisme.

I.1- Le secteur agricole

Le rythme de progression annuel des activités agricoles s'est stabilisé à fin 2015, atteignant +14,1%. Au niveau des échanges du secteur de l'agriculture et agro-alimentaire, la valeur des exportations a enregistré une amélioration de 10,1% à fin 2015, tirée par la consolidation des expéditions de l'industrie alimentaire de 12,8%.

I.2- Le secteur du bâtiment et des travaux publics

La conjoncture du secteur de la construction s'est améliorée de 2,9% en 2015 (contre 0,6% en 2014), comme en témoigne le redressement de 8,8% des ventes de ciment, en variation annuelle. Les emplois créés par le secteur se sont inscrits dans cette tendance, laissant augurer un retour de croissance après une période de ralentissement conjoncturel. Les anticipations des professionnels de la construction, exprimées dans le cadre de la dernière enquête de conjoncture du HCP, ont confirmé ce constat, attestant d'une augmentation de l'activité aussi bien de la branche du bâtiment que celle des travaux publics.

I.3- Les activités industrielles

Au cours de l'année 2015, par rapport à 2014, l'indice de la production du secteur de l'industrie manufacturière a enregistré une augmentation de 0,4%, en variation annuelle. Cette évolution est favorisée

par la bonne performance des industries agroalimentaires et le redressement des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electromécaniques (IMME), dans le sillage d'une demande extérieure favorablement orientée pour les industries de l'automobile, des conserves de légumes et de poissons. Les industries du textile et du cuir ont, quant à elles, quelque peu ralenti, marquant un accroissement de 1,4%, tandis que celles de la chimie et parachimie ont légèrement repris, enregistrant une hausse modeste ne dépassant pas 1%, en glissement annuel. Les autres industries ont, en revanche, continué de pâtir de la contraction des activités du raffinage.

I.4- Le secteur de l'énergie et des mines

L'indice de la production minière a enregistré une hausse de 3,0% en 2015, résultat de l'augmentation de l'indice de la production des « produits divers des industries extractives » de 3,2% et de la hausse de celui des « minerais métalliques » de 0,7%.

S'agissant de l'activité électrique, sa production affiche une hausse de 7,6% en variation sur l'année 2015 par rapport à 2014. Cette performance a principalement, traduit une consolidation de la production des centrales thermiques privées, confortée par l'amélioration des capacités productives à Jorf Lasfaret et le reflux des cours internationaux du charbon.

I.5- Le secteur touristique

Au niveau des activités touristiques, le nombre des arrivées à la destination marocaine s'est chiffré à 9,4 millions de touristes, en légère baisse de 0,9% à fin novembre 2015, en glissement annuel, après +2,9% il y a une année, compte tenu du recul des arrivées des touristes étrangers de 5,3%, légèrement atténué par l'augmentation de celles des MRE de 3,9%.

S'agissant des nuitées, leur volume s'est replié de 6,7% à 17,2 millions, en rapport

avec la contreperformance des nuitées des non-résidents (-12,9%), légèrement compensée par la bonne tenue des nuitées des résidents, dont le volume a progressé de 10,5% comparativement à fin novembre 2014.

I.6- Les échanges extérieurs des biens

Au terme de l'année 2015, les résultats des échanges extérieurs laissent apparaître un allègement du déficit commercial de 35 milliards de dirhams. Ce résultat fait suite à la progression des exportations +13,5 milliards de dirhams et à la baisse des importations -21,5 milliards de dirhams.

La progression des exportations se poursuit en 2015. Celles-ci atteignent 214,3 milliards de dirhams soit une progression de 6,7% par rapport à 2014. Elles sont tirées par la dynamique des expéditions du secteur automobile (+8,4 milliards de dirhams) et des ventes de phosphates et dérivés (+6,2 milliards de dirhams), conjuguée au bon comportement des exportations du secteur de l'agriculture et agroalimentaire (+3,9 milliards de dirhams).

S'agissant des importations, celles-ci accusent une régression de 5,6% à 366,5 milliards de dirhams. Cette évolution provient pour l'essentiel du recul de la facture énergétique de 25,9 milliards de dirhams, du fait de la baisse des cours.

I.7- Les autres flux financiers

S'agissant des flux financiers, les recettes des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) enregistrent pour la deuxième année consécutive une progression de +3% soit +1,8 milliards de dirhams. À l'inverse, les recettes touristiques enregistrent un repli de 1,4% soit -0,8 milliards de dirhams.

Le flux des investissements directs étrangers (IDE) progresse en 2015 de +4% à 31,1 milliards de dirhams.

I.8- Les finances publiques

La situation des charges et ressources du Trésor à fin 2015 a dégagé un déficit

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

budgetaire de 42,7 milliards de dirhams contre 43,6 milliards un an auparavant, soit un allègement de 2,2% ou de 942 millions de dirhams. Cette baisse a résulté de l'effet conjoint du recul des recettes ordinaires et des dépenses globales.

Les recettes ordinaires ont atteint 211,2 milliards de dirhams, en baisse de 1,8% par rapport à 2014 et ce en raison du recul des recettes non fiscales (-29,8%), atténué par

la hausse des recettes fiscales (+4%).

Les dépenses ordinaires se sont repliées, en glissement annuel, de 4,2% pour s'établir à 201 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique, essentiellement, par la baisse de la charge de compensation (-57,2%), contrebalançant la hausse enregistrée, particulièrement, par les dépenses des intérêts de la dette.

I.9- L'inflation

Sur l'ensemble de l'année 2015, le taux de l'inflation globale a atteint +1,6%.

Cette hausse marque, également, l'évolution de l'inflation sous-jacente, mais à un rythme moindre, se situant à +1,3%, au lieu de +1,2%, un an auparavant.

II. ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER

II.1- Marché monétaire

Au cours de l'année 2015, les trésoreries bancaires ont poursuivi leur amélioration.

Ainsi à fin décembre 2015, le besoin en liquidités des banques s'est établi à 16,5 milliards de dirhams contre 40,6 milliards une année auparavant. Cette amélioration résulte notamment de l'impact lié à l'accroissement des réserves de change de Bank Al-Maghrib. Dans ces conditions, la Banque Centrale a réduit le montant de ses injections, le ramenant de 44 milliards en 2014 à 19,3 milliards à fin 2015.

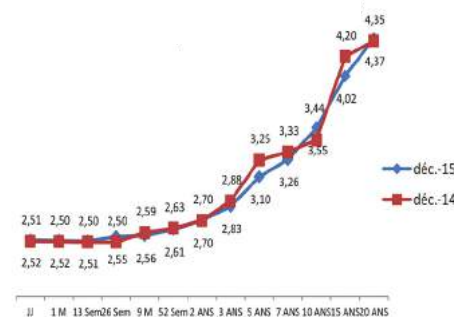
Quant à l'évolution du taux interbancaire, il a maintenu son évolution à des niveaux proches du taux directeur de 2,50%. Ainsi, la moyenne trimestrielle s'est établie à 2,52%, en légère hausse de 2 pb par rapport au troisième trimestre.

II.2- Marché obligataire

À fin 2015, l'encours de la dette totale du Trésor a atteint 626,6 millions de dirhams contre 584,2 millions de dirhams un an auparavant, soit une hausse de 42,4 millions de dirhams (+ 7,3%)

Concernant les taux moyens pondérés primaires des bons du Trésor au titre de l'année 2015, ils ont enregistré une évolution différenciée par rapport à 2014. Ainsi, le taux des bons à 2 ans est resté stable et celui des bons à 10 ans a augmenté de 11 pb, alors que les taux des autres maturités ont enregistré des replis compris entre 1 pb et 18 pb.

ÉVOLUTION DES TAUX DES BONS DE TRÉSOR SUR LE MARCHÉ PRIMAIRE



2014 de 7,2% et 7,5%.

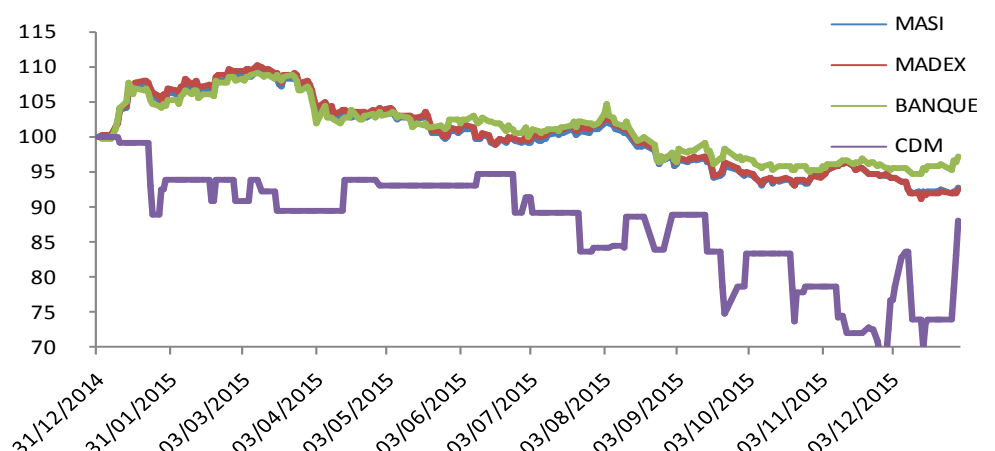
De son côté, la capitalisation boursière a atteint un niveau de 453,3 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une baisse par rapport à fin décembre 2014 de 6,4%.

Le volume global des transactions réalisé au titre du quatrième trimestre 2015 a augmenté, en glissement annuel, de 14,1% pour atteindre 24,8 milliards de dirhams, dont 81,9% réalisé au cours du mois de décembre, soit 20,3 milliards de dirhams contre 13,4 milliards en décembre 2014. Ceci est en relation avec les opérations d'allers-retours réalisées par les sociétés cotées chaque fin d'année, particulièrement au niveau du marché de bloc.

II.3- Marché boursier

À fin 2015 les indices MASI et MADEX ont enregistré un repli par rapport à fin décembre

ÉVOLUTION DES INDICES BOURSIERS (BASE 100 FIN 2014)



CRÉDIT DU MAROC : ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

I) FAITS MARQUANTS

I.1 Au plan commercial

L'année 2015 s'est caractérisée par la montée en puissance de la nouvelle organisation distributive, qui s'inscrit dans le cadre du plan moyen terme CAP 2018, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité commerciale et la satisfaction client.

C'est ainsi que Crédit Du Maroc a renforcé son dispositif de conseillers spécialisés (Premium, Professionnels et Agri-Agro), de monitorat et d'animation commerciale.

En termes d'innovation, cette année a été marquée par un dynamisme, avec le lancement de plusieurs offres exclusives :

- Le crédit immobilier à taux variable capé #KOUN-HANI, exclusivité au Maroc et qui protège les clients en les faisant bénéficier des baisses de taux tout en limitant l'impact des hausses.

- La Saga Crédits avec #IMPOSTA7IL et #BELKHEF, qui accompagne nos clients et prospects dans la réalisation de leurs projets, en les faisant bénéficier de conditions attractives.

- L'offre Mozaïc, dédiée aux adolescents, étudiants et jeunes actifs, avec un ensemble d'avantages bancaires et extra-bancaires, notamment le Crédit Mozaïc Etudes.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie digital « CAP DIGITAL 2018 » visant à offrir une expérience omnicanal à ses clients et à promouvoir l'usage des canaux distants, le Crédit du Maroc a mis en place en 2015 plusieurs dispositifs d'envergure :

- La Signature Electronique en Agence, en avant-première sur le marché marocain, permettant aux clients d'effectuer leurs opérations au guichet en signant les documents sur tablette.

- L'application mobile « banque directe », qui permet à nos clients de consulter leurs comptes et de réaliser leurs opérations en temps réel, tout en bénéficiant de plusieurs

fonctionnalités (bons plans, géolocalisation...).

- Le lancement de l'E-Banking destinée aux clients Entreprises, avec des services avancés permettant aux clients plus d'efficacité au quotidien.

Le Crédit du Maroc a élargi en 2015 ses activités au métier de l'affacturage, créé dans le cadre de la filiale Crédit du Maroc Leasing et Factoring. Le lancement de ce métier vient répondre aux besoins croissants des entreprises en termes de financement et d'optimisation du poste client.

2015 a connu une refonte en profondeur de l'activité de commerce international avec l'optimisation du fonctionnement des activités couvrant l'ensemble des opérations de virements émis et reçus, remises documentaires et crédits documentaires. L'objectif étant l'amélioration du service rendu en assurant une proximité client accrue et des délais de traitement optimisés.

Enfin, le Crédit du Maroc, suite à un appel d'offres, a conclu en décembre 2015 un partenariat avec Saham Assurance, comme partenaire exclusif pour accompagner le développement de l'activité Bancassurance.

Le dispositif client est au cœur de ce partenariat avec un impact important sur l'expérience client et sur les résultats commerciaux, en se reposant sur les principes suivants : une offre produit complète, différenciée et lisible et une qualité de service aux meilleurs standards internationaux.

I.2 Les moyens et canaux de distribution

1.2.1 Le capital humain

La dimension humaine est placée au cœur des orientations stratégiques du Crédit du Maroc. À ce titre et dans le cadre du projet d'entreprise Cap 2018, l'année 2015 a été

riche en innovations dans le domaine des ressources humaines.

Leviers de performance des collaborateurs

Durant cette année, les équipes des ressources humaines et réseau se sont fortement mobilisées afin de mettre en place le nouveau système de rémunération variable, basé sur la performance. Comme annoncé dans CAP 2018, ce nouveau dispositif appelé « TOUBKBAL » répond aux orientations du projet d'entreprise qui visent à améliorer l'efficacité commerciale et accroître l'excellence de chaque collaborateur.

Ce nouveau système d'évaluation est uniforme à tous les métiers commerciaux, afin de favoriser la transparence, l'équité ainsi que la performance individuelle et collective.

De nouveaux collaborateurs

Cette année a vu le lancement d'une opération volontariste de recrutements externes pour répondre aux besoins du réseau. Cette action s'est concrétisée par la couverture d'une grande partie des besoins exprimés.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle politique RH de la Banque, une centaine de nouvelles recrues a été conviée au Welcome Day le jeudi 4 juin au Centre de Formation.

Cette journée a été l'occasion pour les nouvelles recrues de rencontrer le top management et d'échanger sur les valeurs et la stratégie de la banque, dans un cadre aussi bien professionnel que convivial.

Cette année a connu également le lancement d'une nouvelle plateforme de recrutement en ligne; My jobs. My jobs est un outil Groupe que le Crédit du Maroc a déployé pour renforcer son appartenance au Groupe Crédit Agricole et sa volonté de développer sa marque employeur.

Au terme de l'année 2015, l'effectif du Crédit du Maroc s'établit à 2 502 collaborateurs.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Accroissement des compétences des collaborateurs

L'année 2015 a été marquée par plusieurs sessions de formation d'ordre commercial, financier et managérial afin d'accompagner les collaborateurs dans leurs nouvelles prises de poste et dans l'acquisition de nouvelles compétences.

Par ailleurs, durant l'année 2015, le Crédit Du Maroc a renforcé ses liens de coopération avec l'Institut de Formation du Crédit Agricole (IFCAM). Au global, le nombre de jours de formation déployés cette année s'élève à 6 382 jours homme, en hausse significative par rapport à 2014 (+83%).

1.2.2 Agences

A fin décembre 2015 le réseau du Crédit du Maroc s'établit ainsi à 346 agences dont 323 agences de proximité, 10 espaces Maskane, 10 centres d'affaires et 3 représentations à l'international.

Le Crédit Du Maroc a inauguré, à Rabat, le 8 décembre 2015 son nouveau siège régional au service de sa clientèle et du développement économique de la région.

1.3 Les investissements

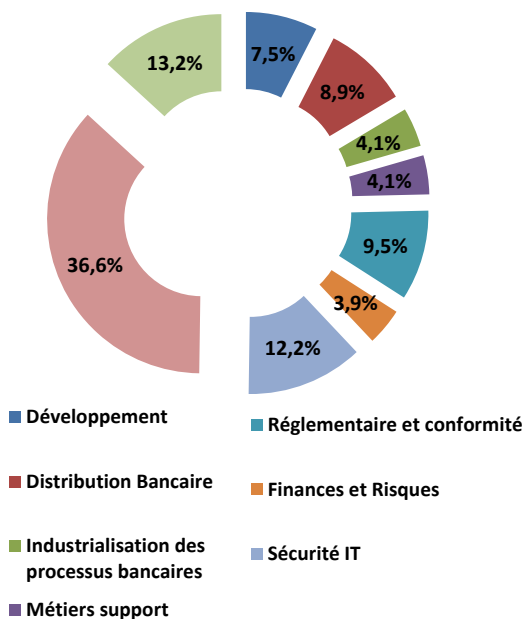
1.3.1 Aménagements et constructions (données de gestion)

Le Crédit Du Maroc poursuit son effort d'investissement sur l'année 2015, les engagements de la banque à fin décembre 2015 se traduisent par :

- La construction de nouveaux espaces commerciaux pour 30,5 millions de dirhams dont notamment le siège de la direction régionale à Rabat ainsi que l'agence de Casablanca « Drissia ».
- 33,5 millions de dirhams dédiés aux besoins d'aménagement des agences, pour améliorer l'accueil de nos clients et le confort de nos collaborateurs.

1.3.2 Système d'information

Au titre de l'année 2015, le total des investissements engagés par la direction du système d'information groupe se chiffre à 57,5 millions de dirhams...



Ces investissements ont permis de soutenir des projets structurants pour la banque, dont notamment :

- La généralisation de la signature électronique en agence.
- Le développement de cartes dédiées à la clientèle professionnelle et corporate.
- La refonte de la plateforme téléphonique en agence et en central.
- Le projet de la mise en place de la banque participative.
- Le développement de nouvelles offres commerciales.
- La refonte des processus de réclamations.
- La mise en place de solution de gestion des dossiers juridiques.

2) ANALYSE DE LA PERFORMANCE COMMERCIALE DU CRÉDIT DU MAROC

II.1 Les produits

II.1.1 Les souscriptions

	déc-14	déc-15	Variation	
			en nombre	en %
Monétique	131 409	127 984	- 3 425	-2,6%
Bancassurance	100 742	94 312	- 6 430	-6,4%
Télématique	91 731	106 176	14 445	15,7%
Package	83 854	81 837	- 2 017	-2,4%

La banque a conduit une conquête axée sur la qualité d'équipement, la différenciation de la clientèle à travers le recentrage sur le moyen et le haut de gamme, ainsi que le développement de la banque directe.

Dans ce cadre, cette stratégie s'est traduite par :

- Une excellente performance pour la télématique en 2015, en hausse de 15,7% par rapport à 2014.
- Une production des cartes légèrement inférieure à 2014, mais en progression de +5% hors cartes prépayées (daba daba).
- Une meilleure qualité d'équipement des packages : baisse des packages entrées de gamme en faveur des offres haut de gamme, ce qui explique la baisse ponctuelle des souscriptions de -2,4%.
- Une baisse de la production de la bancassurance sur 2015 de -6,5%, mais une orientation positive avec le nouveau partenariat établi avec le Groupe Saham..

II.1.2 Le stock

	déc-14	déc-15	Variation	
			en nombre	en %
Monétique*	419 558	434 734	15 176	3,6%
Bancassurance	540 555	515 318	- 25 237	-4,7%
Télématique	346 400	396 573	50 173	14,5%
Package	268 034	304 690	36 656	13,7%

* Source : déclaration BAM

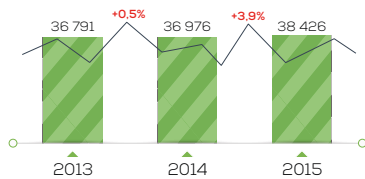
Le Crédit Du Maroc a enregistré un niveau d'encours supérieur à 2014 sur la majorité des gammes de produits :

- **Des encours en progression** de +3,6% sur les cartes et ce malgré le ralentissement sur les cartes prépayées (Daba daba) et le démarrage de nouvelles cartes.
- **Hausse des packages** de +13,7% avec une optimisation de leurs revenus.
- **Performance de +14,5%** sur la télématique à travers le développement soutenu de la banque directe et la hausse du taux d'équipement.

II.2 Analyse des encours (données consolidées)

II.2.1 Les ressources

DÉPÔTS CLIENTÈLE

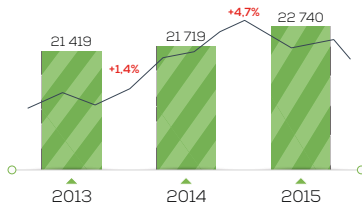


En millions de dirhams

L'année 2015 s'est traduite par une bonne progression des ressources clientèle, portée essentiellement par les ressources à vue (+4,7%) et les comptes d'épargne (+3,7%). Cette évolution témoigne d'une bonne dynamique qui s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation globale du réseau opérée à fin 2014.

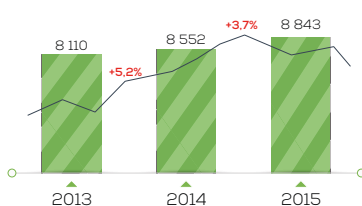
Nous notons également une évolution satisfaisante des autres ressources avec notamment la hausse de l'encours de l'assurance épargne gérée pour le compte de notre clientèle de +19,6%. L'actif net des OPCVM augmente de 3,2% en glissement annuel.

COMPTES À VUE



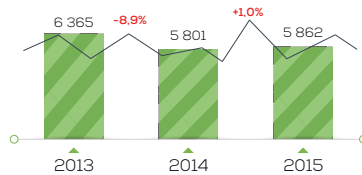
En millions de dirhams

COMPTES D'ÉPARGNE



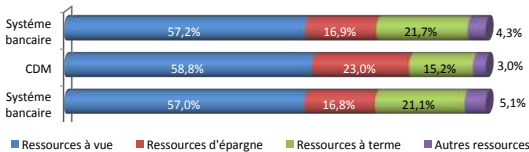
En millions de dirhams

DÉPÔTS À TERME



En millions de dirhams

A) Structure des ressources clientèle comparées au secteur



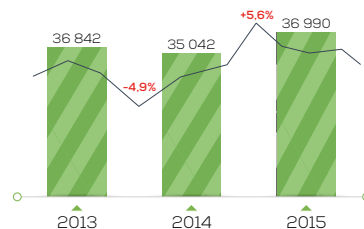
Source : GPBM

La composition des ressources du Crédit Du Maroc garde une structure stable par rapport à 2014, et traduit globalement la politique de la banque en matière de ressources.

La part des ressources à vue demeure prépondérante avec plus de 58% du total ressources clientèle.

II.2.2 Les emplois

CRÉDITS CLIENTÈLE

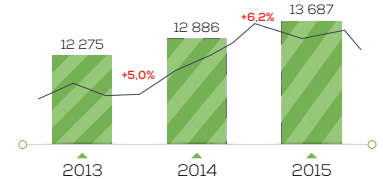


En millions de dirhams

Les emplois clientèle sont en évolution de 5,6% à 36 990 millions de dirhams, portée par les crédits aux particuliers. Cette performance reste en adéquation avec la stratégie du développement de l'activité retail. Elle résulte notamment des campagnes commerciales lancées tout au long de l'exercice 2015 :

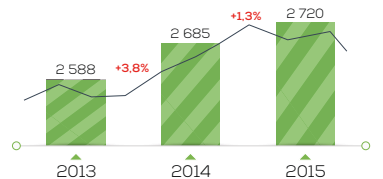
IMPOSTA7IL, KOUN HANI, et BELKHEF. Les crédits à l'équipement sont en baisse de -3,7%, dans un contexte marqué par un ralentissement de la demande qui impacte tout le système bancaire.

CRÉDITS IMMOBILIERS



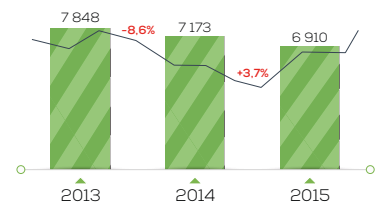
En millions de dirhams

CRÉDITS À LA CONSOMMATION



En millions de dirhams

CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT



En millions de dirhams

COMPTES CONSOLIDÉS

III.1 LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS, le Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Ainsi, le périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc se définit comme suit :

SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE	Capital social (KMAD)	Capital social (KUSD)	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00%	100,00%	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00%	100,00%	I.G
Crédit du Maroc Leasing	124 000		66,66%	66,66%	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00%	100,00%	I.G
Crédit du Maroc Assurance	200		100,00%	100,00%	I.G
Crédit du Maroc Off Shore		1 655	100,00%	100,00%	I.G
SIFIM	168 321		100,00%	100,00%	I.G

E.C Établissement consolidant

I.G Intégration globale

Le capital social du Crédit du Maroc s'inscrit en hausse de 20,2 millions de dirhams suite à l'opération de conversion optionnelle des

dividendes de l'exercice 2014 réalisée au deuxième trimestre 2015.

III.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au terme de l'exercice 2015, le Produit Net Bancaire du groupe Crédit du Maroc progresse de +6,4 millions de dirhams par rapport à 2014.

La marge d'intérêt et les commissions s'inscrivent en hausse en raison de :

- La bonne dynamique commerciale observée en 2015.
- La consolidation des marges de crédits.
- L'optimisation du coût de la ressource.

La performance concernant les résultats des activités bancaires de base est compensée par une réduction significative des produits des opérations de marchés. Cette baisse est liée au contexte défavorable observée en 2015 sur la courbe des taux mais également à la politique prudente de la banque sur ce type d'activité. Par ailleurs les dividendes du portefeuille de participation du Crédit du Maroc se sont inscrits en baisse de 16 millions de dirhams en 2015.

Les charges générales d'exploitation consolidées sont en hausse de 8,3% en raison essentiellement de l'impact du redressement fiscal pour 79 millions de dirhams.

Hors effet exceptionnel de ce

En millions de dirhams	déc-14	déc-15	Variation	
			MDH	%
Produit net bancaire	2 089,7	2 096,0	6,4	0,3%
Marge nette d'intérêt	1 681,6	1 731,3	49,7	3,0%
Marge sur commission	314,1	317,5	3,4	1,1%
Autre PNB	93,9	47,3	- 46,7	-49,7%
Charges générales d'exploitation	1 103,0	1 194,7	91,7	8,3%
Resultat brut d'exploitation	986,6	901,3	- 85,3	-8,6%
Coût du risque	598,4	766,4	168,0	28,1%
Resultat d'exploitation	388,2	134,9	-253,3	-65,2%
Impôts	146,5	58,5	- 88,0	-60,1%
Resultat net	240,1	76,4	-163,7	-68,2%
Resultat net part du groupe	237,8	81,9	-155,9	-65,6%
Coefficient d'exploitation	52,8%	57,0%		4,2 pt

redressement, les charges s'inscrivent en progression limitée de +1,1%. Cette évolution traduit une bonne maîtrise des coûts tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu.

Hors effet du contrôle fiscal, le résultat brut d'exploitation serait en légère baisse de 0,6% soit -6,3 millions de dirhams.

Le coût du risque s'établit à 766 millions de dirhams en hausse de 28,1% par rapport à 2014. Cette évolution est expliquée par :

- Un contexte qui demeure toujours dégradé notamment dans le domaine de la grande entreprise.
- Une politique de couverture rigoureuse qui se traduit par le renforcement de la couverture globale des actifs dépréciés : 74% fin 2015 contre 69% fin 2014.

- Une hausse du coût du risque opérationnel de +43 millions de dirhams en raison d'un effet de base (reprise de provision de 9,2 millions de dirhams en 2014) et un provisionnement lié à divers litiges.

Au global le résultat net part du groupe s'inscrit en baisse de 65,6% sous l'effet combiné des

éléments suivant :

- **La réduction de 27,8%** des activités de marché.
- **L'impact de 79 millions** de dirhams lié au contrôle fiscal .
- **La hausse du coût du risque** dans un environnement économique toujours tendu.

Les fondamentaux de la banque demeurent néanmoins solides :

- **Progression** soutenue de résultats issus des activités cœur de la banque.
- **Maitrise** des charges.
- **Ratios** de solvabilité toujours nettement au-dessus des minima.
- **Couverture** du risque renforcée et permettant de préparer sereinement l'avenir.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CRÉDIT DU MAROC (COMPTES SOCIAUX)

I) FAITS MARQUANTS

Le produit net bancaire à 1 934 millions de dirhams s'établit en baisse de 38 millions de dirhams par rapport à 2014 expliquée par :

- le recul du résultat des activités de marché.
 - la valorisation des titres de placement qui s'est traduit par une reprise de 18,7 millions de dirhams en 2014 et une dotation de 3 millions de dirhams en 2015.
 - la baisse des dividendes perçus pour 16 millions de dirhams.
- Les marges d'intérêt et de commissions

En millions de dirhams	déc-14	déc-15	variation	
			MDH	%
Produit net bancaire	1 972,7	1 934,4	-38,3	-1,9%
Marge d'intérêts	1 566,4	1 608,4	42,0	2,7%
Marge sur commissions	259,9	261,3	1,4	0,6%
Autre PNB	146,4	64,8	-81,7	-55,8%
Charges générales d'exploitation	1 100,9	1 104,3	3,4	0,3%
Résultat brut d'exploitation	873,3	832,3	-41,0	-4,7%
Coût du risque	494,4	608,8	114,4	23,1%
Résultat courant	378,8	223,5	-155,4	-41,0%
Impôts	113,8	47,4	-66,3	-58,3%
Résultat net	238,1	86,8	-151,3	-63,5%
Coefficient d'exploitation	55,8%	57,1%	1,3 pt	

restent néanmoins bien orientées, en lien avec les résultats commerciaux réalisés en 2015.

Les charges générales d'exploitation ont enregistré une augmentation limitée à +0,3% (soit +3,4 millions de dirhams). Les

charges de personnel s'inscrivent en hausse de 1,8% sur la même période. Le coût du risque s'établit à 609 millions de dirhams contre 494 millions de dirhams en 2014 soit une évolution de +23,1%. Cette hausse s'inscrit dans un contexte dégradé et répond à une politique de couverture des risques exigeante.

Le résultat non courant s'établit à -89 millions de dirhams. Il tient compte du règlement du redressement fiscal de 79 millions de dirhams.

Compte tenu des éléments précités, le résultat net ressort à 86,8 millions de dirhams en baisse de 63,5%.

ACTIVITÉ DES FILIALES (COMPTES SOCIAUX)

I) CRÉDIT DU MAROC CAPITAL

Après un exercice 2014 positif (+5,55%), la place boursière casablancaise a évolué dans un contexte économique difficile impactant considérablement les performances des sociétés cotées. En conséquence, la Bourse des valeurs de Casablanca s'est inscrite dans un engrenage baissier continu. Ainsi, les indices boursiers ont subi des pertes annuelles de 7,22% pour le MASI et de 7,49% pour le MADEX.

Dans ce contexte, Crédit du Maroc Capital est parvenu à enregistrer, à fin 2015, des produits d'exploitation de 4,8 millions de dirhams contre 3,8 millions de dirhams à fin 2014 soit une évolution de 26,4% portée par des volumes de transactions soutenus. Les charges générales d'exploitation ressortent à 5,96 millions de dirhams contre 5,98 millions de dirhams à fin 2014, soit une légère baisse de 0,5%. Le résultat net ainsi dégagé ressort à 2,4 millions de dirhams contre 1,79 millions de dirhams à fin 2014 soit une appréciation de 35,5%.

Résultats au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	Réalizations		Evolution
	déc-14	déc-15	
Produits d'exploitation	3 828	4 839	26,4%
charges d'exploitation	5 989	5 961	-0,5%
Résultat d'exploitation	-2 161	-1 121	-48,1%
Résultat financier	3 927	3 604	-8,2%
Résultat net	1 798	2 437	35,5%

V.2 CRÉDIT DU MAROC PATRIMOINE

L'actif net des OPCVM de Crédit du Maroc Patrimoine s'est situé, à fin 2015, à 4 335 millions de dirhams en évolution par rapport à 2014. La hausse porte essentiellement sur le marché des grandes entreprises : + 130 millions de dirhams, soit +6,5%.

En conséquence les produits d'exploitation sont orientés à la hausse. Ils s'établissent à 15,6 millions de dirhams fin 2015, soit + 4% par rapport à 2014. Les charges d'exploitation sont maîtrisées et se stabilisent à 4,4 millions

de dirhams. Le résultat net ainsi dégagé s'est établi à 7,9 millions de dirhams en hausse de 4,6% par rapport à 2014.

Résultats au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	Réalizations		Evolution
	déc-14	déc-15	
Produits d'exploitation	15 013	15 615	4,0%
charges d'exploitation	4 430	4 447	0,4%
Résultat d'exploitation	10 583	11 167	5,5%
Résultat net	7 620	7 972	4,6%

V.3 CRÉDIT DU MAROC ASSURANCES

Les produits d'exploitation de Crédit du Maroc Assurances ont enregistré une hausse de 7,2% par rapport à l'exercice précédent. Ils totalisent 40,3 millions de dirhams contre 37,6 millions de dirhams en 2014. Cette évolution est due essentiellement à la progression de la marge sur commissions de la clientèle.

Les charges générales d'exploitation ont progressé de 2,2% par rapport à 2014 suite

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

au recrutement des collaborateurs en 2015 et l'augmentation de l'assurance multirisques professionnels.

Le résultat net à fin 2015 s'élève à 27,2 millions de dirhams en 2015 contre 25,7 millions de dirhams pour la même période de 2014, soit une hausse de 5,6%.

Résultats au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	Réalizations		
	déc-14	déc-15	Evolution
Produits d'exploitation	37 639	40 360	7,2%
charges d'exploitation	4 370	4 468	2,2%
Résultat brut d'exploitation	33 268	35 892	7,9%
Résultat courant	34 159	36 439	6,7%
Résultat non courant	2 722	2 540	-6,7%
Résultat net	25 733	27 182	5,6%

V.4 CRÉDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING

Le volume de production réalisé en crédit-bail à fin décembre 2015 atteint 559,6 millions de dirhams, contre 482,2 millions de dirhams pour la même période de 2014, soit une progression de 16 %. La part du crédit-bail mobilier dans cette production est de 513,2 millions de dirhams contre 431,2 millions de dirhams en 2014, soit +19%. Les réalisations en crédit-bail immobilier sont de 46,4 millions de dirhams contre 51 millions de dirhams en 2014, soit -9 %. L'activité Factoring a démarré en mai 2015, après finalisation des mises à jour règlementaires des statuts de Crédit Du Maroc Leasing et Factoring. A fin décembre 2015, le chiffre d'affaires acheté est de 57 millions de dirhams pour un encours de financement de 31 millions de dirhams. Le produit net bancaire de Crédit du Maroc Leasing et Factoring se situe à 37,7 millions

de dirhams, en baisse de 14% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est attribuée essentiellement à un niveau de production ralenti fin 2014 impactant le PNB de 2015.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 17% par rapport à 2014. Leur évolution est portée essentiellement par les charges nouvelles liées à la mise en place de l'activité factoring.

Le coût du risque s'établit à 48,6 millions de dirhams contre 17,9 millions de dirhams, en progression de 30,6 millions de dirhams.

Résultats au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	Réalizations		
	déc-14	déc-15	Evolution
Produit net bancaire	44 063	37 696	-14,4%
charges générales d'exploitation	18 505	21 626	16,9%
Résultat brut d'exploitation	25 558	16 071	-37,1%
Coût du risque	17 930	48 608	171,1%
Résultat net	4 468	- 35 421	NS

Cette hausse est expliquée par la dégradation du risque sur certaines grandes entreprises clientes de la banque mais également par la politique prudente et anticipative mise en place en matière de couverture.

V.5 CRÉDIT DU MAROC OFF-SHORE – BANQUE OFF-SHORE

A fin 2015, l'encours global des crédits s'est établi à 164 millions de dollars contre 95 millions de dollars à fin 2014, soit une hausse de +73%.

Le produit net bancaire au 31 décembre 2015 s'est élevé à 466 milliers de dollars, en stabilité par rapport à l'année 2014 dans un contexte de baisse des taux euro et dollar sur le marché international. Les charges générales d'exploitation

s'élèvent à 314 milliers de dollars en baisse de -2% par rapport à décembre 2014.

Le résultat net ressort à 96 milliers de dollars au 31 décembre 2015 contre 95 milliers de dollars auparavant, soit une progression de 1%.

Résultats au 31 décembre 2015

En milliers de dollars	Réalizations		
	déc-14	déc-15	Evolution
Produit net bancaire	466	466	0,1%
charges générales d'exploitation	321	314	-2,2%
Résultat brut d'exploitation	145	152	5,0%
Résultat net	95	96	0,9%

V.6 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE MAROCAINE (SIFIM)

Le résultat courant de SIFIM ressort à -8,9 millions de dirhams à fin 2015. Ce résultat négatif, correspond essentiellement aux charges d'intérêts du crédit à moyen terme contracté par SIFIM.

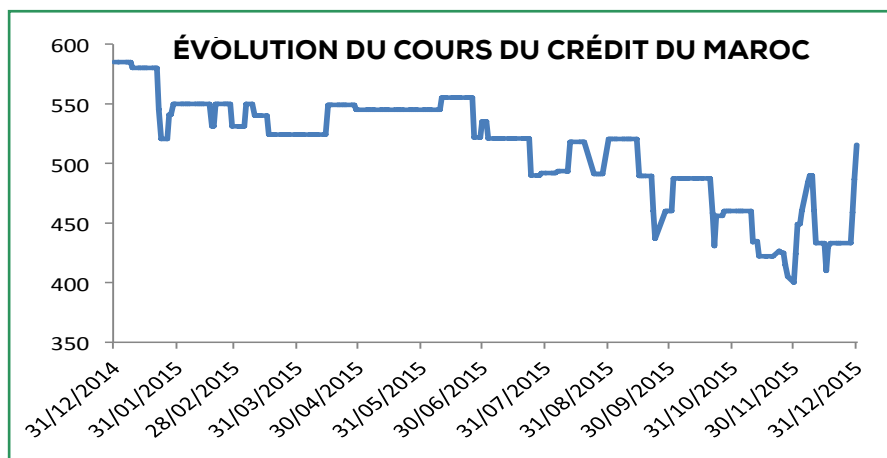
Le résultat net ainsi dégagé ressort à -9,5 millions de dirhams.

Résultats au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	Réalizations		
	déc-14	déc-15	Evolution
Produits courants	553	967	74,9%
charges courantes	9 810	9 926	1,2%
Résultat courant	-9 257	-8 959	3,2%
Résultat net	-9 260	-9 481	-2,4%

ÉVOLUTION DU TITRE CRÉDIT DU MAROC

La valeur Crédit du Maroc a accusé une baisse de 11,9% par rapport à 2014 contre un repli de 2,7% pour le secteur bancaire dans sa globalité. A noter que le mois de décembre 2015 a été marqué par de gros volumes à l'achat, ce qui s'est traduit par une hausse du cours de 28,9% en glissement mensuel. Un retour à la normale est constaté en ce début d'année 2016 avec peu de quantités échangées. Cette baisse est principalement due à la rareté des acheteurs sur le marché.





RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2015 comme suit :

Bénéfice net	86 829 578,27
Réserve légale, pour la doter entièrement	- 2 022 200,00
Soit	84 807 378,27
Report à nouveau antérieur	248 371 912,64
Bénéfice distribuable	333 179 290,91
Dividendes	- 87 049 712,00
Solde à reporter à nouveau	246 129 578,91

En conséquence de cette affectation, il sera attribué à chacune des 10.881.214 actions composant le capital social, un dividende brut de 8 (huit) dirhams par action. Le Directoire propose de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 23 juin 2016.

POUVOIRS CONFERES AU TITRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2015

L'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2015, aux termes de ses résolutions à titre extraordinaire, a :

a) décidé d'augmenter le capital social de 1.067.899.400 dirhams d'un montant maximum de 40.506.600 dirhams, par l'émission d'un nombre maximum de 405.066 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, assortie d'une prime d'émission de 393 dirhams par action, soit au prix total de 493 dirhams par action, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription, tant du nominal que de la prime d'émission ;

b) conféré au Directoire tous pouvoirs pour formaliser et réaliser cette augmentation du capital et, en général, pour prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte précitée.

Nous rappelons que les conditions et modalités de cette augmentation de capital ont fait l'objet d'une note d'information qui a été visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le 3 août 2015 sous la référence N° VI/EM/022/2015.

En application de l'article 186 de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, nous vous rendons compte de l'utilisation des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2015 susvisée.

Ainsi, le Directoire a :

- Fixé les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription, recueilli les souscriptions et les versements correspondants ;
- en date du 23 septembre 2015, arrêté le montant définitif de l'augmentation du capital à celui des souscriptions recueillies au terme de la période de souscription, soit à 20.222.000 dirhams et constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation du capital de 1.067.899.400 dirhams à 1.088.121.400 dirhams, dont les caractéristiques essentielles ont été les suivantes :

Nombre d'actions souscrites	202.220
Valeur nominale	100 DH
Montant de l'augmentation du capital	20.222.000 DH
Prix d'émission de l'action	493 DH
Montant global des souscriptions	99.694.460 DH
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2015

Le Directoire a en outre procédé à la modification corrélative de l'article 6 des statuts et accompli les formalités légales afférentes à cette augmentation de capital.

**OBSERVATIONS
DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE**
SUR LE RAPPORT DE
GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

En application des statuts de Crédit du Maroc et de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, vous avez été réunis en Assemblée Générale en vue de vous rendre compte de l'activité de votre banque au titre de l'année 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le rapport de gestion du Directoire ainsi que les documents prévus par l'article 141 de la loi ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été dûment adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Nous vous présenterons l'activité du Conseil de Surveillance, le rapport sur les questions inscrites à l'ordre du jour et le projet de résolutions ainsi que les observations sur le rapport de gestion du Directoire.

I - ACTIVITE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de votre banque s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2015 en vue d'examiner les rapports de gestion et les sujets relevant du Conseil de Surveillance que lui a présentés le Directoire, conformément à la loi. Ces réunions ont eu lieu le 13 mars, 22 avril, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre et le 20 novembre de l'année 2015.

Le Conseil de Surveillance a ainsi été tenu informé :

- de l'évolution de l'activité commerciale de la banque et de ses filiales,
- des résultats intermédiaires enregistrés au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2015 ;
- du suivi des projets engagés ;
- de l'évolution des risques.

De même, les comités techniques issus du Conseil de Surveillance se sont régulièrement tenus. Leurs conclusions ont été soumises au Conseil de Surveillance pour approbation.

En particulier, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2015, et a pu ainsi obtenir toute explication sur les différents aspects de l'activité, des résultats et d'une manière générale du fonctionnement de la banque. La réunion du Comité d'Audit et des Risques du 8 mars 2016 a été consacrée, en partie, à l'examen des comptes clos

le 31 décembre 2015.

Le Conseil de Surveillance réuni le 9 mars 2016 a examiné le rapport de gestion du Directoire, les comptes clos au 31 décembre 2015 arrêtés par le Directoire, ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour de votre Assemblée.

II - RAPPORT SUR LES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RESOLUTIONS

Nous vous informons que :

- les questions portées à l'ordre du jour de votre Assemblée telles qu'elles figurent dans l'avis de réunion et l'avis de convocation,
 - le rapport relatif aux dites questions,
 - le projet d'affectation du résultat,
 - le projet de résolutions,
- établis par le Directoire ont été dûment contrôlés par nos soins et nous nous sommes assurés de leur conformité avec la loi et avec les dispositions des statuts de votre banque.

III - OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Nous vous rappelons qu'en vertu de la loi, le Conseil de Surveillance doit présenter à votre Assemblée ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2015.

• RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Nous avons examiné le rapport de gestion établi par le Directoire pour l'exercice 2015 et nous nous sommes assurés de sa conformité avec les dispositions de la loi relative aux sociétés anonymes.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2015 font apparaître les principaux agrégats suivants exprimés en milliers de dirhams :

31.12.2015

- Total bilan	50 703 359
- Produit net bancaire	1 934 396
- Résultat brut d'exploitation	832 261
- Résultat courant	223 464
- Résultat net	86 830

Le bénéfice net de l'exercice 2015 ressort à 86,8 millions de dirhams, en baisse de 151,3 millions de dirhams.

Sur base consolidée, les comptes ont été

établis en normes IAS/IFRS conformément aux dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

Les principaux agrégats du compte de résultat, exprimés en milliers de dirhams, se présentent comme suit :

31.12.2015

- Produit net bancaire	2 096 019
- Résultat brut d'exploitation	901 319
- Coût du risque	- 766 414
- Résultat d'exploitation	134 905
- Résultat net	76 408
- Résultat net part du groupe	81 857

Le résultat net part du groupe s'élève à 81,9 millions de dirhams contre 237,8 millions de dirhams en 2014, soit une baisse de 65,6 %.

Nous vous informons, enfin, que le rapport de gestion établi par le Directoire, après contrôle et vérification, n'appelle aucune remarque.

• Présentation des comptes annuels

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation, ont été établis par le Directoire conformément aux règles prévues par la réglementation en vigueur et n'appellent aucune observation de la part du Conseil de Surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport général sur les comptes de l'exercice 2015 ainsi que leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le Conseil de Surveillance

ÉTATS
DE SYNTHÈSE
**ET RAPPORTS
D'AUDIT**

**NORMES ET PRINCIPES
COMPTABLES APPLIQUÉS
PAR LE GROUPE**

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon la norme IAS1 révisée « Présentation des états financiers ». L'application de la norme IAS1 révisée a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net auquel sont ajoutés les gains et les pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que les réévaluations des actifs disponibles à la vente.

1. Périmètre de consolidation

1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2. Les immobilisations corporelles

2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 ans
Matériel roulant	4 ans	4 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

3. Immeubles de placement

3.1 Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter de deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- **Le modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- **Le modèle du coût amorti** : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4. Immobilisations incorporelles

4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- **Le modèle de la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5. Goodwill

5.1 Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

ÉTATS DE SYNTHÈSE ET RAPPORTS D'AUDIT

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6. Contrats de location

6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing & Factoring, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7. Actifs et passifs financiers

7.1 Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé

par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à la date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2 Options retenues

Prêts & créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle :

Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective :

Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

8. Crédits restructurés

8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.

- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

9. Crédits hors marché

9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

10. Provisions du passif

10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2 Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11. Titres

11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat, selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille disponible à la vente (Available For Sale) : Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de

crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille « Prêts et créances » : La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres disponibles à la vente
	Prêts et créances
Titres de participation	Titres disponibles à la vente

12. Dérivés

12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont

on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;

- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

13. Avantages au personnel

13.1 Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- Et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime

ÉTATS DE SYNTHÈSE ET RAPPORTS D'AUDIT

à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un

plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

14. Impôt exigible et impôt différé

14.1 Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs

d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale :

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2 Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 412 936	1 564 454
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	2 186 475	1 134 052
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	4 224 369	3 224 694
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	4 659 118	6 337 175
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	36 990 019	35 042 236
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles		142 477	82 687
Actifs d'impôt différé		107 506	65 498
Comptes de régularisation et autres actifs		157 931	130 317
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 364 635	1 344 604
Immobilisations incorporelles	3.6	138 135	136 206
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		51 383 602	49 061 923

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	6 308	8 243
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		2 485 651	1 318 398
Dettes envers la clientèle		38 425 901	36 976 324
Titres de créance émis		3 519 495	3 921 426
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles		2 528	5 313
Passifs d'impôt différé		198 415	167 483
Comptes de régularisation et autres passifs		485 068	444 876
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	398 959	290 112
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 526 189	1 528 178
Capitaux propres		4 335 081	4 401 562
Capitaux propres part du groupe		4 283 748	4 343 337
Capital et réserves liées		3 705 364	3 603 292
Réserves consolidées		460 967	459 653
Gains ou pertes latents ou différés		35 561	42 609
Résultat net de l'exercice		81 857	237 783
Intérêts minoritaires		51 332	58 225
TOTAL		51 383 602	49 061 923

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	2.2	2 419 646	2 538 329
Intérêts et charges assimilés	2.2	688 339	856 682
Marge d'Intérêt		1 731 307	1 681 647
Commissions (Produits)	2.3	348 470	343 853
Commissions (Charges)	2.3	31 013	29 771
Marge sur Commissions		317 457	314 082
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		111 000	149 128
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		11 354	20 312
Produits des autres activités		14 139	5 414
Charges des autres activités		89 238	80 924
PRODUIT NET BANCAIRE		2 096 019	2 089 660
Charges générales d'exploitation		1 086 836	991 401
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		107 864	111 637
Résultat Brut d'Exploitation		901 319	986 622
Coût du risque	2.1	-766 414	-598 424
Résultat d'Exploitation		134 905	388 198
Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	13	-1 648
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		134 917	386 550
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés		58 510	146 469
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		76 408	240 081
Intérêts minoritaires		-5 449	2 298
résultat net Part du groupe		81 857	237 783
Résultat par action		7,52	22,27
Résultat dilué par action		7,52	22,27

(En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2015

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôts	134 917	386 550
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	107 864	111 637
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	488 738	445 916
+/- Dotations nettes aux provisions	114 658	-31 528
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	1 530	-843
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	5 380	-56 574
+/- Autres mouvements	-2 446	-13 918
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	715 724	454 690
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 409 896	-2 800 370
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-989 825	1 569 414
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 086 881	2 100 865
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-28 853	92 637
- Impôts versés	-65 038	-138 080
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	239 298	824 466
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	1 089 940	1 665 705
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-131 355	-95 145
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-131 355	-95 145
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-138 004	-116 876
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-409 300	-1 635 000
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-547 303	-1 751 876
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	1 039	-368
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	412 320	-181 683

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015

(En milliers de DH)

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	76 408	240 081
Ecart de conversion	1 039	-368
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-10 709	41 104
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	3 661	150
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-6 009	40 886
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	70 399	280 967
Dont part du Groupe	75 848	278 669
Dont par des intérêts minoritaires	-5 449	2 298

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2013	1 035 848	2 389 059	-	750 265	1 355	4 176 528	59 438	4 235 966
Opérations sur capital	32 051	134 987	-	-	-	167 038	-	167 038
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-279 679	-	-279 679	-3 513	-283 192
Autres	-	11 346	-	-11 346	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	237 783	-	237 783	2 298	240 081
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instrument financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	41 104	41 104	-	41 104
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	150	150	-	150
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-368	-	-368	-	-368
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-368	41 254	40 886	-	40 886
Autres	-	-	-	780	-	780	2	783
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2014	1 067 899	2 535 392	-	697 436	42 609	4 343 337	58 225	4 401 562
Opérations sur capital	20 222	78 645	-	-	-	98 867	-	98 867
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-234 938	-	-234 938	-1 447	-236 385
Autres	-	3 205	-	-3 205	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	81 857	-	81 857	-5 449	76 408
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instrument financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-10 709	-10 709	-	-10 709
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 661	3 661	-	3 661
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	1 039	-	1 039	-	1 039
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	1 039	-7 048	-6 009	-	-6 009
Autres	-	-	-	635	-	635	2	638
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2015	1 088 121	2 617 242	-	542 824	35 561	4 283 749	51 332	4 335 081

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/ IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2015 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne

sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- Entreprise commune : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs,

produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- Coentreprise : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, applicable selon les conditions cités par la norme IFRS 10 ;
- la mise en équivalence, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- la quote-part des actifs, passifs, charges et produits, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2015.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC AU 31 DÉCEMBRE 2015

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Etablissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- Le Conseil de surveillance et ses Comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité de nomination et de rémunération),
- Le Directoire,
- Les comités de gestion.

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le comité d'audit et des risques a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes
- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles
- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives

Le comité de nomination et de rémunération, en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du Conseil de Surveillance,
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire,
- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines,
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord,

- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire,
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'organe d'administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en terme de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Comité Exécutif est l'organe responsable de :

- suivre les résultats commerciaux et financiers de la banque ;
- mettre en valeur les synergies entre toutes les unités de la banque ;
- présenter les grands sujets transversaux ;
- coordonner entre les marchés et les fonctions support.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour :

- le risque de crédit par secteurs d'activités ou de groupes de risques
- le risque de liquidité Gaps de taux pour l'ALM,
- les risques de marché VaR, stress-tests etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- Le comité des crédits
- Le comité de développement et de communication
- Le comité efficacité du fonctionnement
- Le comité des grands projets
- Le comité de contrôle interne
- Le comité de management de la conformité
- Le comité ALM et risques de marchés
- Le comité flux
- Le comité affaires

- Le comité DILG / DAG
- Le comité de classement et de passage au contentieux
- Le comité de pilotage et de suivi des risques
- Le comité de suivi des risques sensibles
- Le comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP)
- Le comité fraudes internes et externe
- Le comité juridique
- Le comité sécurité

1.2 L'appétence au risque

Le Crédit du Maroc a élaboré une déclaration d'appétence au risque qui a été discutée et validée par le Conseil de Surveillance du 20 novembre 2015 après examen du Comité d'audit et des risques.

La formalisation de l'appétence au risque résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions risques, finances et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est une partie intégrante de la gouvernance englobant la stratégie risque et les objectifs commerciaux. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors du processus budgétaire et l'allocation des ressources aux différents métiers.

Cette déclaration vise à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque du Groupe s'exprime au moyen d'indicateurs clés :

- la solvabilité qui assure un niveau de fonds propres suffisant au regard des risques pris par l'établissement ;
- la liquidité qui évite un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement ;
- le résultat qui alimentera la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'appétence correspond au niveau du risque du budget et du PMT, cohérent avec la stratégie commerciale et approuvé par le Conseil lors du processus budgétaire dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;

- la tolérance correspond à une dégradation significative du RNPG, une forte hausse des RWAs, un affaiblissement de la liquidité ou d'une combinaison de ces éléments. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clefs déclenche une information immédiate au Président du Comité d'audit et des risques puis le cas échéant, au Conseil de Surveillance ;

- la capacité reflète le niveau maximal de risques que la banque pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté régulièrement en Comité d'Audit et des Risques et Conseil de Surveillance. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil de Surveillance.

L'appétence au risque est suivie trimestriellement par l'organe exécutif pour vérifier l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

L'appétence au risque est validée annuellement par le Conseil de Surveillance.

1.3 Organisation de la gestion des risques

1.3.1 Le Contrôle Permanent des Risques

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit et des Risques.

La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque. Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel et conformité** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

1.3.2 Le Contrôle Périodique des Risques

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute

indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit et des Risques.

2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

2.1 Risque de crédit

Politique générale

Les politiques crédit du Crédit du Maroc s'inscrivent dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elles couvrent les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elles sont revues chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixent des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribuées aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le recouvrement est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge systématiquement par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est

assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate :

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation :

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles

Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss). Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BaT, le trading CD, la Trésorerie et les Repos.

Organisation de la filière :

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

- **Le Front Office** :

Le **FO** est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de **couverture** et **financement**. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées. Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

- **Le Back-Office** :

Le **BO** suit le traitement post-marché des opérations : **confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité**.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

• Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scénarii
- Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle :

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

Risques liés aux défauts : une part importante des

risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur,
- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur titres (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des **limites en volumes** individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Une organisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques a été mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, des deals internes entre les différents portefeuilles de la DMC ont été implémentés dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de

l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La Prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La Composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est

plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).

- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux. Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

3. Application des recommandations du Comité de Bâle

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international. Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en

perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel. La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007. Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4. Perspectives

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe C.A.S.A, compte mettre en oeuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc.),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions	-788 290	-620 033
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-644 145	-596 973
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-94 664	-10 906
Autres provisions pour risques et charges	-49 482	-12 128
Reprises de provisions	218 803	176 671
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	204 416	155 100
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	-	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	14 387	21 571
Variation des provisions	-196 927	-155 062
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-7 811	-6 556
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-204 747	-160 420
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	16 834	14 368
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-1 202	-2 480
Coût du risque	-766 414	-598 424

MARGE D'INTÉRÊTS (2.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 147 240	521 853	1 625 387	2 246 054	633 495	1 612 559
Comptes et prêts/emprunts	2 036 836	519 034	1 517 802	2 112 245	632 720	1 479 524
Opérations de pensions	13 330	1 964	11 366	27 610	220	27 390
Opérations de location-financement	97 073	855	96 218	106 200	555	105 645
Opérations interbancaires	108 956	20 417	88 539	158 128	18 061	140 067
Comptes et prêts/emprunts	59 703	20 417	39 286	60 075	18 061	42 015
Opérations de pensions	49 253	-	49 253	98 053	-	98 053
Emprunts émis par le Groupe	-	146 068	-146 068	-	205 126	-205 126
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	163 450	-	163 450	134 146	-	134 146
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 419 646	688 339	1 731 307	2 538 329	856 682	1 681 647

COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
Titres	4 490	4 154
Emission	1 120	1 830
Transmission d'ordres	1 860	1 595
Autres	1 510	730
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	21 552	21 669
Gestion d'actifs	14 462	14 788
Conservation	7 091	6 881
Engagements de prêt	12 803	16 322
Gestion des moyens de paiement	132 502	127 084
Ingénierie financière	-	-
Autres	177 123	174 623
Total produits d'honoraires et de commissions	348 470	343 853
Conservation	1 985	2 111
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	29 028	27 660
Total charges d'honoraires et de commissions	31 013	29 771

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	31/12/2015
Donnés :	13 056 071
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	47 194
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	12 471 878
Clientèle de détail	536 999
Reçus :	-
Garanties financières	
Données :	5 661 140
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	3 762 372
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	1 879 139
Clientèle de détail	19 630
Reçus :	3 285 679
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	3 285 679
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	13	-1 648
Plus values de cession	81	439
Moins value de cession	-68	-2 087
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	13	-1 648

INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

Libellé	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing & Factoring	Total
Marge d'intérêts	1 694 102	37 205	1 731 307
Marge sur commissions	317 598	-141	317 457
Produit net bancaire	2 051 290	44 729	2 096 019
Charges de fonctionnement	-989 766	-18 069	-1 007 836
Résultat d'exploitation	109 829	25 076	134 905
Résultat net	92 755	-16 347	76 408
Résultat net part groupe	92 755	-10 898	81 857

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce les métiers principaux suivants : le Réseau, le Développement et la Grande Clientèle.

RÉSEAU

Le réseau couvre l'ensemble du territoire avec une organisation multi-marché favorisant la proximité client et l'efficacité opérationnelle. Il s'appuie sur 323 agences, 10 centres d'affaires, 3 représentations à l'International et 10 espaces Maskane, destinés aux clients particuliers, professionnels et TPE, en plus de dix centres

d'affaires pour les clients PME-PMI. L'ensemble est organisé en 9 directions régionales avec un staff renforcé pour plus de proximité avec le client.

La Banque Privée, dispositif spécifique à la clientèle haut de gamme, offre des solutions financières sur-mesure adaptées à cette catégorie de clients, qui sont accompagnées d'un suivi et d'un conseil professionnel de qualité en termes de placements et de transmission de patrimoine.

GRANDE CLIENTÈLE

La banque de la Grande Entreprise est organisée par

secteur d'activité pour plus de professionnalisme, elle couvre ainsi les domaines suivants :

- L'ingénierie financière, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés de fusion & acquisitions, d'origination d'opérations de marchés, et de financements structurés.
- Le secteur des services, qui couvre les institutionnels et les sociétés de financement, apporte son expertise à ce segment de clientèle exigeant.
- Le secteur de l'immobilier et du BTP, qui assure la

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de promoteurs immobiliers, de professionnels du tourisme, et couvre les besoins des grandes entreprises du BTP.

- Le secteur de l'industrie, s'occupe des activités relevant de l'industrie mécanique et métallurgique, de l'énergie, la chimie et industrie pharmaceutique.
- Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui, dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, finance l'agriculture et l'agro-alimentaire et assure à sa clientèle grandes entreprises un conseil spécialisé et le financement de ses projets.
- Le secteur des multinationales, qui couvre l'ensemble des opérateurs multinationales quel que soit leur activité, et notamment les filiales des clients du Groupe Crédit Agricole France.

DÉVELOPPEMENT

Le développement comporte le Marketing et Marchés, l'International et les Métiers spécialisés.

Le Marketing et Marchés vient en appui au réseau et à la grande clientèle pour assurer une expertise par marché, une spécialisation des actions et une structuration de l'offre de produits et de services par segment de clientèle.

L'International, regroupe les métiers de l'Offshoring, les activités de marchés et les Relations Internationales, concentre un savoir-faire reconnu, dans les opérations internationales bancaires et para-bancaires.

CRÉDIT DU MAROC PATRIMOINE

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la création, la mise en marché et la commercialisation des OPCVM auprès de ses clients ainsi que les clients du Crédit du Maroc à travers un programme de formation et d'animation dédié à tous les réseaux.

CRÉDIT DU MAROC ASSURANCE

Filiale de courtage d'assurances et de réassurance toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

CRÉDIT DU MAROC CAPITAL

Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en tant qu'intermédiaire boursier et dépositaire agréé.

CRÉDIT DU MAROC LEASING & FACTORING

Crédit du Maroc Leasing et Factoring apporte, à travers sa branche Leasing, des solutions de financement en crédit bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains. À cet effet, Crédit du Maroc Leasing et Factoring bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing et Factoring en France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc.

Crédit du Maroc Leasing et Factoring met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

Le Crédit du Maroc, à travers sa filiale Crédit du Maroc Leasing et Factoring, offre ses produits d'Affacturage, et ce pour mieux satisfaire les besoins de financement de la clientèle des entreprises.

L'offre d'Affacturage permet d'apporter aux entreprises une solution sécurisée de gestion et de financement de leurs créances clients. CDM Leasing et Factoring capitalise sur l'expertise d'Eurofactor, Groupe Crédit Agricole S.A, et dispose d'une équipe spécialisée en Affacturage pour conseiller les clients sur l'offre adéquate pour financer leur poste client et sécuriser leur trésorerie.

CRÉDIT DU MAROC OFFSHORE

Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore - a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne aussi tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter au Maroc.

Les activités du Crédit du Maroc Offshore -banque offshore - sont certifiées qualité ISO 9001 version 2008 par le bureau Veritas.

PRÊTS ET CRÉANCES (3.2)

(En milliers de DH)

31/12/2015	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	78 390	-	-	-	78 390
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	78 390	-	-	-	78 390
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	40 274 592	4 933 766	3 455 897	181 714	41 570 747
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	4 580 728	-	-	-	4 580 728
Institutions non établissements de crédit	2 935 862	447 780	144 049	22 529	3 217 065
Grandes entreprises	16 797 640	1 191 425	881 458	118 367	16 989 240
Clientèle de détail	15 960 363	3 294 560	2 430 390	40 819	16 783 714
Total	40 352 983	4 933 766	3 455 897	181 714	41 649 137

31/12/2014	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	91 742	-	-	-	91 742
Administrations centrales	91 742	-	-	-	91 742
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	39 825 644	4 693 440	3 089 338	142 078	41 287 668
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	6 245 432	-	-	-	6 245 432
Institutions non établissements de crédit	3 775 833	928 916	529 694	23 420	4 151 635
Grandes entreprises	16 036 370	1 469 363	997 617	82 714	16 425 402
Clientèle de détail	13 768 009	2 295 161	1 562 027	35 945	14 465 199
Total	39 917 387	4 693 440	3 089 338	142 078	41 379 411

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2015	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	22 242	41 662	-8 003	63 904
Instruments de dette	4 160 465	-	-	4 160 465
Administrations centrales	4 000 509	-	-	4 000 509
Etablissements de crédit	159 955	-	-	159 955
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	4 182 707	41 662	-8 003	4 224 369

(En milliers de DH)

31/12/2014	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	31 313	36 745	-8 003	68 058
Instruments de dette	3 156 636	-	-	3 156 636
Administrations centrales	2 122 866	-	-	2 122 866
Etablissements de crédit	1 033 771	-	-	1 033 771
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	3 187 949	36 745	-8 003	3 224 694

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE (3.4)

(En milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) ⁽¹⁾	Valeur nette comptable totale
					31/12/2015 31/12/2014
Placements détenus jusqu'à leur échéance					
Instruments de dette					
Administrations centrales					
Etablissements de crédit					
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
Prêts et avances					
Administrations centrales					
Etablissements de crédit					
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
Total					

NÉANT

INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (3.5)

(En milliers de DH)

31/12/2015	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2 186 475	-	41 264
Actifs financiers disponibles à la vente	-	4 224 369	42 318	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	6 308	-	-2 925
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-

31/12/2014	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 134 052	-	90 261
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3 224 694	34 114	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	8 243	-	-6 207
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2015		31/12/2014	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	537 043	2 211 314	507 034	2 117 371
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	398 907	846 679	370 827	772 768
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	51 098	115 482	109 752	-	13 779	290 112
Dotations	17 800	6 567	94 664	-	24 452	143 483
Montants utilisés	876	14 260	-	-	1 789	16 925
Montants non utilisés repris au cours de la période	7 882	10	-	-	3 938	11 830
Autres mouvements	-	-5 889	-	-	8	-5 881
Solde de clôture	60 139	101 891	204 416	-	32 513	398 959

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur

à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	604 730	508 651	96 080	580 178
> 1 an ≤ 5 ans	1 101 839	982 594	119 245	1 022 334
> 5 ans	139 831	123 984	15 847	126 970
TOTAL	1 846 401	1 615 229	231 172	1 729 482

IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants	142 477	82 687
Impôts différés	107 506	65 498
Actifs d'impôts courants et différés	249 984	148 185
Impôts courants	2 528	5 313
Impôts différés	198 415	167 483
Passifs d'impôts courants et différés	200 943	172 797
Charge d'impôts courants	65 038	138 080
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-6 528	8 389
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	58 510	146 469

Le taux effectif d'impôt	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	76 408	240 081
Charges d'impôt sur les bénéfices	58 510	146 450
Taux d'impôt effectif moyen en %	43,37%	37,89%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	6,37%	0,89%
Taux d'impôt effectif moyen	43,37%	37,89%

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 526 332 657	1 336 187 763	-	-	-	2 862 520 420
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	49 029	-	-	-	49 029
Total des actifs	1 526 332 657	1 336 236 792	-	-	-	2 862 569 449
Passifs : dépôts et emprunts	1 336 187 763	1 526 332 657	-	-	-	2 862 520 420
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	35 086 203	49 029	-	-	-	35 135 232
Total des passifs	1 371 273 966	1 526 381 686	-	-	-	2 897 655 652
Garanties émises par le groupe	658 302 955	-	-	-	-	658 302 955
Garanties reçues par le groupe	-	658 302 955	-	-	-	658 302 955
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	4 116 622	68 443 753	-	-	-	72 560 375
Charges d'intérêts	1 386 620	65 877 495	-	-	-	67 264 115
Honoraires et commissions	578 200	145 282	-	-	-	723 482
Autres charges	2 151 802	2 420 976	-	-	-	4 572 778
Total des produits dont :	105 856 898	9 483 564	-	-	-	115 340 462
Produits d'intérêts	65 877 495	1 386 620	-	-	-	67 264 115
Honoraires et commissions	145 282	578 200	-	-	-	723 482
Autres produits	4 747 918	4 478 744	-	-	-	9 226 662
Produits de dividendes	35 086 203	3 040 000	-	-	-	38 126 203

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêt.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour prime de fin carrière	29 847	29 872
Provisions pour indemnité de départ volontaire	43 025	57 141
Provisions pour prime de fidélité	29 030	28 470
Total	101 902	115 482

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	3,37%	3,52%
Taux d'évolution des salaires	3,75%	3,75%

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 Décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2015 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	7 498	-2 774	4 724
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	5 811	-2 150	3 661

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



35, rue Aziz Bellal - Maârif
20330 Casablanca
Maroc

GROUPE CREDIT DU MAROC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



35, rue Aziz Bellal - Maârif
20330 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 4.335.081 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 76.408.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Membre du Réseau Grant Thornton
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc SARL
35, rue Aziz Bellal, Maarif 20330 - Casablanca
T: +212 (0)522 23 88 70 - Fax: +212 (0)522 23 88 70
I.B.C. 25916 - T.P. 35772761
I.E. 01106706 - I.N.S.S. 2567045
Mohamed RQIBATE
Associé

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2016

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Crédit du Maroc, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.088.121.400 dirhams, dont le siège social est à Casablanca 48-58, boulevard Mohammed V, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 28.717, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 avril 2016 à dix heures au Centre de Formation du Crédit du Maroc, sis Boulevard Aboubaker Al Kadiri, Sidi Mâarouf – Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire.
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et approbation de ces conventions.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2015.
- Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2015.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.
- Démission de membres du Conseil de Surveillance.
- Ratification de la cooptation de membres du Conseil de Surveillance.
- Rapport sur l'augmentation du capital réalisée en 2015 et décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2015.
- Pouvoirs pour les formalités.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes ont la possibilité de demander l'inscription d'autres points à l'ordre du jour, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la société dans un délai de dix jours à compter de la date de publication de cet avis.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Cet avis ainsi que le texte des projets de résolutions sont publiés conformément à la loi sur le site internet du Crédit du Maroc (www.cdm.co.ma).

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2016

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum du quart au moins du capital social pour la tenue des assemblées générales ordinaires prévues par la loi et par l'article 26.2 des statuts,
- que le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution présentés à l'Assemblée, le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015 ainsi que le rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 95 et suivants de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20/05, l'inventaire, les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à partir de la date de convocation de l'assemblée,

déclare, en conséquence de ce qui précède, qu'elle peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve :

- le rapport de gestion du Directoire,
- les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 95 et suivants de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20/05, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan et le compte de produits et charges ainsi que les états de synthèse de l'exercice 2015, tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 86 829 578,27 dirhams.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2015 comme suit :

- bénéfice net : 86 829 578,27 DH
- réserve légale, pour la doter entièrement : - 2 022 200,00 DH
- soit : 84 807 378,27 DH
- report à nouveau antérieur : 248 371 912,64 DH
- **bénéfice distribuable** : **333 179 290,91 DH**
- dividendes : - 87 049 712,00 DH
- solde à reporter à nouveau : 246 129 578,91 DH

En conséquence de cette affectation, il sera attribué à chacune des 10.881.214 actions composant le capital social, un dividende brut de 8 (huit) dirhams par action. L'Assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 23 juin 2016.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2015.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte aux cabinets Fidaroc Grant Thornton et PwC Maroc Commissaires aux Comptes, de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2015.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2016 à 3.150.000,00 Dirhams.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Xavier Musca de son mandat de membre et de Vice-Président du Conseil de Surveillance en date du 20 novembre 2015 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur M'hamed Sagou de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 20 novembre 2015 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Michel Mathieu en qualité de membre et de Vice-Président du Conseil de Surveillance, coopté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 20 novembre 2015 en remplacement de Monsieur Xavier Musca démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Naziha Belkeziz en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, coopté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 20 novembre 2015 en remplacement de Monsieur M'hamed Sagou démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe

Kiren de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 9 mars 2016 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Philippe Carayol en qualité de membre du Conseil de Surveillance, coopté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 9 mars 2016 en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Kiren démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la réalisation définitive en date du 23 septembre 2015 de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2015

SEIZIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la Loi.

Le Directoire

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN (Y COMPRIS AGENCES À L'ÉTRANGER) AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 412 931	1 564 440
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 705 494	7 400 645
. A vue	1 724 998	619 246
. A terme	3 980 495	6 781 399
Créances sur la clientèle	35 562 334	33 705 057
. Crédits de trésorerie et à la consommation	12 048 680	11 885 054
. Crédits à l'équipement	6 968 391	7 218 917
. Crédits immobiliers	13 687 296	12 886 468
. Autres crédits	2 857 967	1 714 619
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	6 372 543	4 319 825
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 478 123	2 495 875
. Autres titres de créance	887 455	1 817 975
. Titres de propriété	6 965	5 975
Autres actifs	248 621	169 426
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	312 496	304 191
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	131 499	129 513
Immobilisations corporelles	957 441	983 835
Total de l'Actif	50 703 359	48 576 932

HORS BILAN	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNES	11 926 684	11 149 931
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 682 995	3 273 542
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 454 252	3 950 062
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 762 553	3 926 326
. Titres achetés à réméré	-	-
. Autres titres à livrer	26 884	-
ENGAGEMENTS RECUS	3 306 111	4 131 497
Engagements de financement reçus d'établ. de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 285 679	4 031 497
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
. Titres vendus à réméré	-	-
. Autres titres à recevoir	20 432	100 000

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (Y COMPRIS AGENCES À L'ÉTRANGER) AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2015	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	2 295 558	2 423 297
- Intérêts et charges assimilés	687 207	856 903
MARGE D'INTERET	1 608 352	1 566 394
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Commissions perçues	292 593	289 914
- Commissions servies	31 304	30 054
Marge sur commissions	261 289	259 860
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	37 624	69 705
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-502	23 501
+ Résultat des opérations de change	72 852	78 690
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	109 975	171 896
+ Divers autres produits bancaires	40 409	55 903
- Diverses autres charges bancaires	85 628	81 350
PRODUIT NET BANCAIRE	1 934 396	1 972 701
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-754	-1 556
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	2 912	2 993
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	22 810,08
- Charges générales d'exploitation	1 104 293	1 100 855
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	832 261	873 261
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-573 733	-520 542
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-35 065	26 117
RESULTAT COURANT	223 464	378 835
RESULTAT NON COURANT	-89 214	-26 978
- Impôts sur les résultats	47 420	113 757
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	86 830	238 101

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2015	31/12/2014
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	86 830	238 101
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	127 877	131 978
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	754	2 866
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	25 196	1 285
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	14 260	14 206
- Plus-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	81	439
+ Moins-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	-	23
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	184
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	226 317	359 792
- Bénéfices distribués	87 050	234 938
AUTOFINANCEMENT	139 267	124 854

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 371 814	1 303 240
. A vue	929 610	317 073
. A terme	1 442 203	986 167
Dépôts de la clientèle	38 353 629	36 997 849
. Comptes à vue créditeurs	22 654 577	21 737 748
. Comptes d'épargne	8 843 468	8 532 005
. Dépôts à terme	5 888 792	5 812 340
. Autres comptes créditeurs	966 792	915 756
Titres de créance émis	3 519 495	3 921 426
. Titres de créance négociables	3 519 495	3 921 426
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	353 783	329 697
Provisions pour risques et charges	531 184	400 861
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 526 189	1 528 178
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 623 937	2 541 259
Capital	1 088 121	1 067 899
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	248 372	248 414
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	86 830	238 101
Total du Passif	50 703 359	48 576 932

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Y COMPRIS AGENCES À L'ÉTRANGER) DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 746 314	2 953 554
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	167 075	220 011
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 963 602	2 069 139
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	164 882	134 146
Produits sur titres de propriété	40 409	55 778
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	289 140	287 573
Autres produits bancaires	121 207	186 906
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	811 918	980 853
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	20 935	18 884
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	445 965	551 994
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	220 306	286 025
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	124 711	123 949
PRODUIT NET BANCAIRE	1 934 396	1 972 701
Produits d'exploitation non bancaire	2 912	2 993
Charges d'exploitation non bancaire	-	207
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 104 293	1 100 855
Charges de personnel	613 081	602 353
Impôts et taxes	18 480	18 493
Charges externes	338 704	346 945
Autres charges générales d'exploitation	6 150	1 086
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	127 877	131 978
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 065 134	1 020 506
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	843 941	830 062
Pertes sur créances irrécouvrables	156 878	157 012
Autres dotations aux provisions	64 315	33 432
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	455 583	524 709
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	414 966	452 164
Récupérations sur créances amorties	12 121	14 368
Autres reprises de provisions	28 496	58 177
RESULTAT COURANT	223 464	378 835
Produits non courants	14 633	4 732
Charges non courantes	103 848	31 709
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	134 249	351 857
Impôts sur les résultats	47 420	113 757
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	86 830	238 101

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

Deuxième semestre 2015	Premier semestre 2015	Deuxième semestre 2014
1 347 722	1 398 592	1 431 020

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2015		Montants au 31/12/2014	
	Créances	Provisions *	Créances	Provisions *
Créances pré-douteuses	289 128	30 479	230 730	50 440
Créances douteuses	594 799	476 532	607 445	381 500
Créances compromises	3 509 315	3 177 673	3 185 925	2 781 574
TOTAL	4 393 242	3 684 685	4 024 100	3 213 514

(*) y compris agios réservés

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 700 689	2 873 124
Récupérations sur créances amorties	12 121	14 368
Produits d'exploitation non bancaire perçus	17 465	7 351
Charges d'exploitation bancaire versées	-808 768	-980 999
Charges d'exploitation non bancaire versées	-103 848	-31 893
Charges générales d'exploitation versées	-976 416	-968 942
Impôts sur les résultats versés	-47 420	-113 757
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	793 824	799 252
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 695 151	-2 410 832
Créances sur la clientèle	-2 347 880	1 124 184
Titres de transaction et de placement	-2 055 767	2 091 259
Autres actifs	-79 195	90 597
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 068 574	228 957
Dépôts de la clientèle	1 355 779	230 210
Titres de créance émis	-401 931	-1 690 299
Autres passifs	24 085	-9 308
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-741 184	-345 232
III - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	52 639	454 020
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	5 376
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	81	439
Acquisition d'immobilisations financières	-9 059	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-103 563	-90 449
Intérêts perçus	5 216	5 985
Dividendes perçus	40 409	55 778
IV - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-66 916	-22 871
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-1 989	-1 275
Emission d'actions	99 694	168 269
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-234 938	-279 679
V - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-137 232	-112 685
VI - VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)	-151 509	318 464
VII - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 564 433	1 245 968
VIII - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 412 924	1 564 433

ÉTAT A1 - PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2015

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ÉTAT A2 - ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		N E A N T

ÉTAT A3 - ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation		N E A N T

ÉTAT B1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	554 056	7	166 840	415 533	1 136 436	1 127 568
Valeurs reçues en pension	- 1 501 094	-	-	-	- 1 501 094	4 158 513
- au jour le jour	- 400 073	-	-	-	- 400 073	-
- à terme	- 1 101 021	-	-	-	- 1 101 021	4 158 513
Prêts de trésorerie	- 1 848 508	200 000	-	-	- 2 048 508	994 775
- au jour le jour	- 700 988	-	-	-	- 700 988	100 000
- à terme	- 1 147 520	200 000	-	-	- 1 347 520	894 775
Prêts financiers	-	-	1 507 849	-	- 1 507 849	1 702 625
Autres créances	- 17 306	36 558	177	54 041	101 041	101 041
Intérêts courus à recevoir	- 1 013	14 344	23	15 379	17 274	17 274
Créances en souffrance	-	-	1	1	2	1
TOTAL	554 056	3 367 927	1 925 591	415 734	6 263 309	8 101 797

ÉTAT B2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	120 365	-	8 927 815	144 741	9 192 921	9 062 975
Comptes à vue débiteurs	10 730	-	2 486 996	117 523	2 615 250	3 230 226
Créances commerciales sur le Maroc	9 634	-	1 394 997	-	1 404 631	1 276 659
Crédits à l'exportation	-	-	222 247	-	222 247	178 844
Autres crédits de trésorerie	100 000	-	4 823 575	27 218	4 950 793	4 377 247
Crédits à la consommation	-	-	-	2 706 856	2 706 856	2 673 187
Crédits à l'équipement	1 966 208	-	4 833 254	2 359	6 801 822	7 036 081
Crédits immobiliers	-	-	2 267 320	11 368 301	13 635 621	12 835 550
Autres crédits	- 1 880 946	-	44 804	-	- 1 925 749	775 904
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	- 64 796	-	302 652	-	- 367 447	382 663
Créances en souffrance	-	-	136 796	795 122	931 918	938 696
- Créances pré-douteuses	-	-	17 806	240 842	258 648	180 290
- Créances douteuses	-	-	72 748	45 519	118 267	225 945
- Créances compromises	-	-	46 241	508 762	555 003	532 461
TOTAL	2 086 573	1 945 741	16 512 641	15 017 379	35 562 334	33 705 057

ÉTAT B3 - VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	4 102 597	2 262 981	6 898	67	6 372 543	4 319 824
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	2 262 981	-	-	2 262 981	2 495 875
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	4 102 597	-	-	-	4 102 597	1 817 974
Titres de propriété	-	-	6 898	67	6 965	5 975
TOTAL	4 102 597	2 262 981	6 898	67	6 372 543	4 319 824

ÉTAT B4 - VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	2 184 437	2 184 437	2 157 900	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées Obligations	1 514 671	1 514 671	1 499 500	-	-	-
Autres titres de créance	669 766	669 766	658 400	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	4 191 403	4 188 107	4 003 369	37 331	3 296	3 296
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 966 501	3 963 453	3 790 300	37 070	3 048	3 048
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	217 689	217 689	213 069	261	-	-
Titres de propriété	7 213	6 965	-	-	248	248
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 375 840	6 372 543	6 161 269	37 331	3 296	3 296

ÉTAT B5 - DETAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	-	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
DEBITEURS DIVERS	200 956	129 425
Sommes dues par l'État	163 848	104 392
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	3 584	3 327
Comptes clients de prestations non bancaires	36	46
Divers autres débiteurs	33 488	21 660
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3 956	3 782
COMPTES DE REGULARISATION	43 710	36 218
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	7 326	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 679	7 351
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	1 527	659
Produits à recevoir	1 436	125
Charges constatées d'avance	20 922	22 572
Autres comptes de régularisation	6 820	5 511
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	248 622	169 425

ÉTAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice	
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		
Participations dans les entreprises liées						271 598	271 599	297 038	-15 215	35 086
CREDIT DU MAROC OFFSHORE (en USD)	Etab. de Crédit	1 655	100,00%	7 443	7 444	31/12/15	2 356	116	-	
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/15	28 371	26 849	25 733	
CREDIT DU MAROC CAPITAL	Financière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/15	13 587	2 437	1 900	
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	66,67%	87 347	87 347	31/12/15	89 235	-43 131	2 893	
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/15	9 504	7 972	4 560	
SIFIM	Immobilière	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/15	153 985	-9 458	-	
Autres titres de participation et emplois assimilés						47 747	40 897	-	-	5 323
Atlasnet	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-	-	-	-	-	
Holding Sincomar	Sté Participation	300	27,97%	21	-	-	-	-	-	
Interbank	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840	-	-	-	-	
Exp services Maroc	Sce financier	90 000	5,00%	4 500	1 717	-	-	-	-	
Centre Monétique Interbancaire	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000	-	-	-	4 400	
Settopark	-	40 000	16,32%	6 530	5 693	-	-	-	-	
ECOPARC DE BERRECHID	-	55 000	16,36%	9 000	9 000	-	-	-	-	
Divers	-	-	-	12 356	11 647	-	-	-	923	
TOTAL				319 345	312 496		297 038	-15 215	40 409	

ÉTAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	491 660	61 559	32 524	520 695	362 072	26 930	-	389 002	-194	131 499
- Droit au bail	28 036	-	-	28 036	-	-	-	-	-	28 036
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	463 623	61 559	32 524	492 659	362 072	26 930	-	389 002	-	103 656
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-194	-194
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 017 595	173 422	104 761	2 086 257	1 033 772	100 919	-5 867	1 128 824	9	957 442
- Immeubles d'exploitation	855 686	17 973	-	873 659	287 105	23 722	-	310 826	-	562 833
. Terrain d'exploitation	250 131	2 646	-	252 778	-	-	-	-	-	252 778
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	574 750	15 327	-	590 077	258 258	22 834	-	281 092	-	308 985
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	30 804	-	-	30 804	28 847	888	-	29 735	-	1 070
- Mobilier et matériel d'exploitation	487 755	36 426	8 499	515 682	405 010	34 775	-4 587	435 198	-	80 484
. Mobilier de bureau d'exploitation	93 300	3 123	2 114	94 310	79 888	5 579	-2 114	83 353	-	10 956
. Matériel de bureau d'exploitation	16 698	8 919	4 298	21 319	11 152	2 020	-385	12 787	-	8 532
. Matériel de bureau Telecom	63 275	2 408	-	65 684	47 551	5 975	-	53 527	-	12 157
. Matériel Informatique	237 943	21 481	-	259 423	202 031	17 017	-	219 048	-	40 375
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	7 185	-	8	7 177	6 246	680	-8	6 918	-	259
. Autres matériels d'exploitation	69 354	495	2 080	67 769	58 141	3 504	-2 080	59 565	-	8 204
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	615 309	111 999	96 100	631 208	310 179	39 571	-1 118	348 632	-	282 576
- Immobilisations corporelles hors exploitation	58 845	7 025	162	65 708	31 479	2 851	-162	34 167	-	31 540
. Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Immeubles hors exploitation	41 553	5 292	-	46 845	22 493	1 460	-	23 953	-	22 892
. Mobiliers et matériel hors exploitation	6 377	731	162	6 946	4 507	563	-162	4 908	-	2 038
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	10 915	1 002	-	11 917	4 478	828	-	5 306	-	6 610
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9
Total	2 509 255	234 982	137 285	2 606 952	1 395 844	127 849	-5 867	1 517 826	-185	1 088 940

ÉTAT B9 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 867	5 867	-	81	81	-
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeuble d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeuble d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	4 749	4 749	-	71	71	-
Mobilier de bureau d'exploitation	2 114	2 114	-	47	47	-
Matériel de bureau d'exploitation	385	385	-	4	4	-
Matériel de bureau Télécom	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
Matériel d'imprimerie	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	8	8	-	-	-	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outillage	5	5	-	-	-	-
Matériel de sécurité	1 880	1 880	-	6	6	-
Petit mobilier matériel et outillage	77	77	-	-	-	-
Coffres forts	118	118	-	2	2	-
Mobilier Hors exploitation	162	162	-	12	12	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 118	1 118	-	10	10	-
Agencement et aménagement	1 118	1 118	-	10	10	-
Total	5 867	5 867	-	81	81	-

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

ÉTAT B10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	7	441	3 304	21 999	25 752	124 081
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	- 2 331 877	-	-	3 629	2 335 506	1 138 188
- Au jour le jour	- 896 032	-	-	-	896 032	155 000
- À terme	- 1 435 845	-	-	3 629	1 439 474	983 188
Emprunts financiers	2 391	-	-	-	2 391	2 391
Autres dettes	265	7 788	9	8 062	38 079	
Intérêts courus à payer	-	-	109	109	508	
TOTAL	2 397	2 332 584	11 093	25 746	2 371 820	1 303 247

ÉTAT B12 - ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DÉPÔT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant Global
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/16	100,00	3,30%	INFINE	550 000
Certificats de dépôts	28/02/12	28/02/17	100,00	3,60%	INFINE	500 000
Certificats de dépôts	30/03/12	30/03/17	100,00	3,45%	INFINE	335 000
Certificats de dépôts	30/04/12	30/04/17	100,00	3,38%	INFINE	100 000
Certificats de dépôts	21/12/12	21/12/17	100,00	3,91%	INFINE	170 000
Certificats de dépôts	02/08/13	02/08/18	100,00	5,43%	INFINE	300 000
Certificats de dépôts	30/09/14	30/09/16	100,00	3,53%	INFINE	500 000
Certificats de dépôts	30/09/14	30/03/16	100,00	3,39%	INFINE	500 000
Certificats de dépôts	04/11/14	04/11/19	100,00	3,86%	INFINE	500 000
TOTAL						3 455 000

ÉTAT B16 - DETTES SUBORDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours ⁽¹⁾	Taux	Durée ⁽²⁾	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité ⁽³⁾	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)
MAD	500 000	1	5,87%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	500 000	1	3,88%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	93 100	1	5,02%	10 ANS	INFINE	93 100				
MAD	108 800	1	5,02%	10 ANS	INFINE	108 800				
MAD	46 900	1	3,61%	10 ANS	INFINE	46 900				
MAD	251 200	1	3,83%	10 ANS	INFINE	251 200				
TOTAL	1 500 000					1 500 000				

(1) cours BAM au 31/12/N

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

ÉTAT B11 - DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	139 105	59 303	5 508 047	16 948 122	22 654 577	21 737 748
Comptes d'épargne	-	-	-	8 793 305	8 793 305	8 464 813
Dépôts à terme	-	35 000	1 278 684	4 476 186	5 789 870	5 708 939
Autres comptes créditeurs	-	52	538 217	421 399	959 667	911 964
Intérêts courus à payer	-	-	-	156 210	156 210	174 385
TOTAL	139 105	94 355	7 324 947	30 795 221	38 353 629	36 997 849

ÉTAT B13 - DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
CREDITEURS DIVERS	133 342	124 573
Sommes dues à l'Etat	47 158	41 202
Sommes dues aux organismes de prévoyance	22 443	22 014
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	4 139	4 034
Fournisseurs de biens et services	-	-
Divers autres créditeurs	59 602	57 322
COMPTES DE REGULARISATION	220 441	205 124
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	1 083	5 436
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	16	-
Charges à payer	181 215	154 110
Produits constatés d'avance	9 093	14 156
Autres comptes de régularisation	29 034	31 422
TOTAL	353 793	329 697

ÉTAT B14 - PROVISIONS DU 01/01/2014 AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2015
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	2 938 689	722 533	385 006	-3	3 276 213
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 932 345	718 731	385 006	-3	3 266 067
Titres de placement	248	3 048	-	-	3 296
Titres de participation et emplois assimilés	6 096	754	-	-	6 850
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	400 860	188 771	58 456	8	531 185
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	128 110	125 210	29 959	-	223 361
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	132 571	25 196	14 260	-	143 508
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	69 761	374	-	-	70 135
Provisions pour autres risques et charges	70 418	37 991	14 237	8	94 181
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	3 339 549	911 304	443 462	5	3 807 398

ÉTAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2015	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2015
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	103 585	3 205	-	106 790
Autres réserves	1 137 487	-	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 300 188	-	79 472	1 379 660
Capital	1 067 899	-	20 222	1 088 121
Capital appelé	1 067 899	-	20 222	1 088 121
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	248 414	-42	-	248 372
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	234 938	-	234 938
Résultat net de l'exercice (+/-)	238 101	-238 101	86 830	86 830
TOTAL	4 095 674	-	186 524	4 282 197

ÉTAT B20 - OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de change à terme	1 163 977	1 163 977	-	-
Devises à recevoir	574 637	295 421	-	-
Dirhams à livrer	129 832	103 199	-	-
Devises à livrer	816 795	481 371	-	-
Dirhams à recevoir	370 361	283 987	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ÉTAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	11 926 684	11 149 931
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Filets de sécurité	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 682 995	3 273 542
Crédits documentaires import	1 035 098	1 149 316
Acceptations ou engagements de payer	382 376	375 342
Ouvertures de crédits permanents	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	2 265 198	1 748 561
Autres ouvertures de crédit confirmés	323	323
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements de financement sur opérations de Ijara et de Mourabaha	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 454 252	3 950 062
Crédits documentaires export confirmés	22 073	20 964
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties données aux fonds de placements collectifs en titrisation	-	-
Garanties de crédits données	325 538	263 435
Autres cautions, avals et garanties donnés	4 106 641	3 665 663
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 762 553	3 926 326
Garanties de crédits données	663 589	658 865
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	2 578 806	2 645 622
Autres cautions et garanties données	520 157	621 839
Engagements en souffrance	-	-
Autres titres à livrer	26 884	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	3 306 111	4 131 497
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 285 679	4 031 497
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	3 285 679	4 031 497
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	20 432	100 000

ÉTAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 464 726	-	140 079	1 177 278	174 307	3 956 390
Créances sur la clientèle	3 774 458	3 696 762	3 260 647	4 415 495	15 633 379	30 780 740
Titres de créance	1 006 563	453 639	462 304	3 897 098	466 555	6 286 159
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 245 747	4 150 401	3 863 030	9 489 871	16 274 241	41 023 289
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 237 113	104 335	100 417	-	-	1 441 865
Dettes envers la clientèle	1 037 777	1 775 314	2 801 331	191 067	-	5 805 489
Titres de créance émis	-	-	1 751 775	1 703 226	-	3 455 001
Emprunts subordonnés	-	-	-	1 000 000	500 000	1 500 000
TOTAL	2 274 890	1 879 649	4 653 523	2 894 293	500 000	12 202 355

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

ÉTAT B21 - VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	323	-	-
TOTAL	323	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	48 400	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	48 400	-	-

ÉTAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF :	2 520 023	1 688 428
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	28 146	29 060
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	747 905	363 236
Créances sur la clientèle	1 731 729	1 581 140
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-78 495	-376 426
Titres de participation et emplois assimilés	90 737	91 418
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF :	2 520 023	1 688 428
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 887 953	1 105 897
Dépôts de la clientèle	631 097	552 138
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	973	30 393
Provisions pour risques et charges	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés :	1 390 517	1 497 582
Engagements reçus :	1 432 963	1 506 866

ÉTAT B25 - MARGE D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

	31/12/2015	31/12/2014
INTERETS PERCUS	2 295 558	2 423 300
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	167 075	220 015
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 963 602	2 069 139
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	164 882	134 146
INTERETS SERVIS	687 207	856 907
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	20 935	18 888
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	445 965	551 994
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	220 306	286 025
MARGE D'INTERETS	1 608 352	1 566 394

ÉTAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement	-	-
Titres de participation	5 323	15 492
Participations dans les entreprises liées	35 086	40 261
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	-	-
TOTAL	40 409	55 778

ÉTAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2015	31/12/2014
COMMISSIONS PERCUES :	292 593	289 914
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	73 569	75 569
sur opérations de change	3 453	2 341
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	9 655	9 998
sur moyens de paiement	131 672	126 975
sur activités de conseil et d'assistance	2 085	4 113
sur ventes de produits d'assurances	7 074	7 192
sur autres prestations de service	65 085	63 727
COMMISSIONS VERSEES :	31 304	30 054
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	3 670	3 749
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 183	2 565
sur moyens de paiement	25 451	23 741
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	261 289	259 860

ÉTAT B28 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2015	31/12/2014
+ Gains sur titres de transaction	40 842	82 013
- Pertes sur titres de transaction	3 218	12 308
= Résultat des opérations sur titres de transaction	37 624	69 705
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	2 587	4 831
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	-	18 671
- Moins-values de cession sur titres de placement	41	-
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	3 048	-
= Résultat des opérations sur titres de placement	-502	23 501
+ Gains sur opérations de change	74 325	78 927
- Pertes sur opérations de change	1 473	237
= Résultat des opérations de change	72 852	78 690
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RESULTAT GLOBAL	109 974	171 896

ÉTAT B29 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2015	31/12/2014
Charges de personnel	613 081	602 353
Impôts et taxes	18 480	18 493
Charges externes	338 704	346 945
Autres charges générales d'exploitation	6 150	1 086
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	127 877	131 978
TOTAL	1 104 293	1 100 855

ÉTAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	-3 504	62 957
Autres produits bancaires	121 207	186 906
Autres charges bancaires	124 711	123 949
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	2 912	2 786
Produits d'exploitation non bancaires	2 912	2 993
Charges d'exploitation non bancaires	-	207
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 065 134	1 020 506
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en	843 941	830 062
Pertes sur créances irrécouvrables	156 878	157 012
Autres dotations aux provisions	64 315	33 432
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	455 583	524 709
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en	414 966	452 164
Récupérations sur créances amorties	12 121	14 368
Autres reprises de provisions	28 496	58 177
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-89 214	-26 978
Produits non courants	14 633	4 732
Charges non courants	103 848	31 709

ÉTAT B32 - PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2015

En milliers de dirhams

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE	86 830	
. Bénéfice net	86 830	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	92 274	
1- Courantes	76 486	
- Impôt sur les sociétés	47 420	
- Pénalités	25	
- Amendes fiscales	141	
- Dons et subventions	1 968	
- Cadeaux et articles	1 363	
- Dotation provision pour engagements sociaux	373	
- Dotation provision pour risques généraux	25 196	
2- Non courantes	15 788	
- impot de solidarite	1 379	
- autres pertes exceptionnelles	469	
- Amende fiscale	13 940	
III - DEDUCTIONS FISCALES		54 669
1- Courantes		54 669
- Revenu du Portefeuille / Titres		40 409
- Reprise provision pour risques généraux		14 260
2- Non courantes		-
TOTAL	179 104	54 669
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		124 435
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		124 435
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)	-	-
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		124 435
. Bénéfice net fiscal (A - C)		124 435
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ÉTAT B33 - DÉCLARATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En milliers de DH)

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANTS
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	223 464
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	76 486
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	54 669
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	245 281
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	90 754
. Résultat courant après impôts (-)	154 527

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

ÉTAT B34 - DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 =4)
A. TVA collectée	29 016	252 954	252 932	29 038
B. TVA à récupérer	14 570	82 514	81 422	15 662
. Sur charges	15 483	69 327	68 125	16 685
. Sur immobilisations	-914	13 187	13 297	-1 024
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	14 446	170 440	171 510	13 376

ÉTAT C4 - DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION

. Date de clôture⁽¹⁾ : 31 décembre 2015

. Date d'établissement des états de synthèse⁽²⁾ : 23 Février 2016

⁽¹⁾ Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

⁽²⁾ Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	N E A N T
	. Défavorables

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



35, rue Aziz Bellal - Maârif
20330 Casablanca
Maroc

CREDIT DU MAROC RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit du Maroc, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 5.573.448 dont un bénéfice net de KMAD 86.830.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit du Maroc au 31 décembre 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

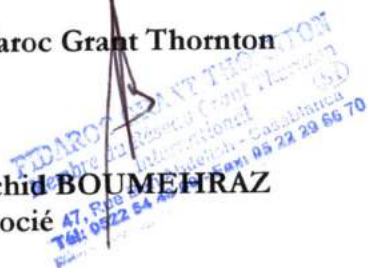
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Rachid BOUMEHRAZ
Associé



PwC Maroc

PwC MAROC SARL
35, Rue Aziz Belkhal, Maarif 20330 - Casablanca
T: +212 (0) 522 99 00 00 Fax: +212 (0) 522 23 88 70
RC 169167 P: 35772761
IF: 01 076706 - CNSS: 7567045
Mohamed RQIBATE
Associé



— Le bon sens a de l'avenir —



— Le bon sens a de l'avenir —